

10042025_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de Conseillers

• en exercice 14

• présents 11

• votants 14

(dont 3 procurations)

• Excusés 3

• Absent

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 26 mars 2025

Date d'affichage : 26 mars 2025

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ; Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIÉ

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ;
Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES ;

Excusés : M Christian BONNET (procuration à Mme Martine CROS) Thierry CALS (procuration à M René ALIÈS) Mme Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER)

Mme Jocelyne GALINIER été élue secrétaire de séance

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux des taxes pour 2025,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (dont 3 voix par procuration).

- Décide de maintenir les taux d'imposition des taxes locales pour 2025.

• Foncier bâti = 49.88 % (part départementale incluse)

• Foncier non-bâti = 68.91 %

• Taxe d'habitation résidence secondaire = 7.96 %

Mme Jocelyne GALINIER
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

